

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 04

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

13 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET, Guy COLENT (pouvoir donné à Chani PETIT), Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI) et Vincent LABOURIER (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE.

2022-53 Délibération relative à l'octroi d'une subvention à l'association « Histoire et patrimoine fleurinois », pour la rénovation des chouettes de l'église

Rapporteur : Mme GIRARDON Evelyne

L'association « Histoire et Patrimoine Fleurinois » est une association de recherche et de préservation du patrimoine de la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle. Ses missions sont organisées autour de trois axes : découvrir/connaitre/informer, protéger/restaurer/sauvegarder et valoriser/animer le patrimoine.

L'association a proposé de faire restaurer les deux chouettes figurant sur le portique en pierres dorées de l'église Saint-Barthélémy de la commune.

L'association sollicite une subvention de 300 € pour le travail réalisé cet été par les sculpteurs des Carrières de Glay.

VU le courrier de l'association « Histoire et Patrimoine Fleurinois » sollicitant une subvention exceptionnelle de 300€,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** une subvention de 300 € à l'association « Histoire et Patrimoine Fleurinois » pour la restauration des deux chouettes de l'église.

Pour pouvoir effectuer le versement de cette subvention, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	CREDITS	DEBITS
6574 / Subventions aux associations	+300,00 €	
022 Dépenses imprévues		-300,00 €
TOTAL	+300,00 €	-300,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prélevés sur les dépenses imprévues du budget principal de la commune tel que proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Diogène BATALLA

